

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **24 janvier**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,

Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle Louis Aragon de Formerie sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

****Délégués titulaires présents :** MM ANCELIN O ; BAGUET J.C ; BELIARD A ; BELLIARD B ; BIRON M ; BIZET F ; BOURGUIGNON C ; BOUS W ; BOUTELEUX P ; CARON G ; CARON M ; CAUX E ; CAYRE M ; CHERON M ; COCU C ; CORDIER F ; COUTARD S ; COZETTE Y ; CUVELIER F ; DANIEL C ; DANIEL L ; ; DECHERF S ; DEFRANCE G ; DELANDE B ; DELETTRE Y ; DES COURTILS P ; DESSENDER L ; DOUCHET F ; ESTIENNE J.P ; FERRY V ; FOLASTRE F ; FOUCARD G ; FOUCAULT S ; GAVELLE C ; GORENFLOS A ; GOUBIN N ; GOURLAIN M.L ; HAUDIQUERTE E ; HERNEQUE O ; HOUBIGAND M ; HUCLEUX J ; JUMEL R ; KLAES C ; LILIE J.M ; MASSON G ; MERCIER J.C ; MIREY L ; ORTEGAT C ; PARIS J ; PETIGNY N ; PLE S ; PREVOST P ; PUISSANT M ; RONSEAUX B ; SMESSAERT P ; STERIN GOISQUE A ; SYS P ; TOUTAIN M.L ; TRANCART H ; VAN OOTEGHEM P ; VAN OVERBEKE S ; VANDECAVEYE F ; VERBEKE P ; VISSÉ M ; WIART A.

****Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** MM PAUCHET P ; DORMOY D ; MOITIE O ; BOULLET ; LEROND F ; VANNESTE B.

**** Délégués suppléants présents sans voix délibérative :**

****Pouvoirs :** MM DEGRY A donne pouvoir à CORDIER F ; CHAVONNET P donne pouvoir à VERBEKE P ; SOLEWYN A donne pouvoir à JUMEL R ; GUILBERT V donne pouvoir à JUMEL R ; LEGUAY A donne pouvoir à BOURGUIGNON C ; LAVERHNE P donne pouvoir à BIRON M ; MAILLARD P donne pouvoir à M VANHOOTEGHEM ; RINGARD C donne pouvoir à DANIEL C.

****Etaiént Excusés :** MM GUINEAU F ; LARCHER J ; PICHARD H ; BOYENVAL G ; GILLES T ; BEAURAIN Y ; MALEK S.

Secrétaires de séance : MM DECHERF S et GAVELLE C.

Date de la convocation : 18 janvier 2022	Nombre de délégués en exercice :	113
Date d'affichage : 18 janvier 2022	Nombre de délégués présents :	71
	Nombre de pouvoirs :	8
	Nombre de votants :	79

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **13 Décembre 2021**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : Mme Sylviane DECHERF
..... M. Christian GAVELLE

PREAMBULE : INTERVENTION DE MADAME ANNE-LISE COME DIRECTRICE DE L'HOPITAL DE GRANDVILLIERS CONCERNANT LA PRESENTATION DE SON ETABLISSEMENT ;

Intervention de Mme Anne-Lise COME.

Dans la salle : Avez-vous la possibilité d'accueillir les patients sur une courte période par exemple un usager viendrait l'hiver et retournerait à son domicile au printemps ?

Madame Come : Normalement, on ne peut pas faire de l'hébergement temporaire car nous sommes un établissement d'hébergement permanent mais cela pourrait éventuellement être discuté, on pourrait le faire même si cela est particulier.

Monsieur Jumel : Quel est le statut de votre établissement ? Car il existe des établissements départementaux, privés... et avez-vous un mode de représentation des usagers ou des familles ?

Madame Come : Nous sommes un établissement public, nous sommes tous des agents de la fonction hospitalière. Effectivement au sein du département il existe des établissements associatifs, des privés à but lucratif, mais sur notre secteur, nous sommes plus du secteur public ou associatif à but non lucratif. Concernant les représentants des familles ou des usagers, nous sommes actuellement en recherche de candidats, les élections auront lieu courant février, nous avons un conseil de la vie sociale ainsi qu'un comité des usagers.

Monsieur Cordier : Pourriez-vous m'indiquer le taux d'occupation de l'établissement ? Arrivez-vous à honorer toutes les demandes ? Ces demandes sont -elles du territoire ou du département ?

Madame Come : Avant la crise, nous étions entre 95 et 98% d'occupation, actuellement nous en sommes à 70%. Au niveau des demandes, cela dépend du dossier d'admission et du volet médical, car nous ne pouvons pas répondre aux problématiques de certaines pathologies. Il faut être conscient de ses propres limites et ne pas mettre un patient en situation « dangereuse », c'est le médecin qui pratique l'évaluation du dossier d'admission. Nos patients viennent principalement du territoire car nous privilégions le rapprochement familial.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame Cuvelier présente ce point.

Monsieur Jumel : En ce qui concerne les capteurs de CO2, les prix varient de 35 à 300 € sans savoir la qualité et l'efficacité du produit. Nous aurions besoin d'une assistance technique.

Madame Cuvelier : Pour rappel, l'aide de l'Etat est prolongée jusqu'en avril prochain pour un montant de 50€ par capteur.

Reprise de la présentation.

Monsieur Trancart : Suite au bilan OM, il y a encore un gros pourcentage de personnes qui ne trient pas, cela n'est plus possible lorsque l'on voit les chiffres de la TGAP, il faudrait revoir la question de la TEOM car elle ne convient plus sur notre territoire.

Monsieur Masson : C'est un débat, il faudrait passer en redevance cependant cela implique des problèmes d'impayés.

Monsieur Ferry : Dans ma commune, j'ai identifié les personnes qui ne trient pas, est-ce que je peux inciter, en vous contactant, à faire passer les ambassadeurs du tri dans ma commune ?

Monsieur Masson : Tout à fait !

Monsieur Ferry : Je peux éventuellement vous définir une liste, peut-on avoir ce genre de réflexion.

Monsieur Masson : Les ambassadeurs connaissent les personnes qui ne trient pas, elles sont d'ailleurs celles que les ambassadeurs privilégient lors des contrôles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents.

PREND ACTE :

- Du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (ROB).

ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60).

*Monsieur Cordier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 74 voix pour, 2 voix contre (PAUCHET P, FERRY V) , 1 abstention (CHERON M) et 2 voix non exprimées.

APPROUVE :

- L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

AUTORISE :

- Madame la Présidente à notifier cette délibération au Président du SE60.

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT L'IMPLANTATION DE PANNEAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 75 voix pour, 1 voix contre (CAUX E) , 1 abstention (FOUCARD G) et 2 voix non exprimées

VALIDE :

- le plan de financement.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à solliciter des subventions pour l'acquisition des panneaux, et notamment auprès du Département de l'Oise,
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DE SONGEONS -PHASE TRAVAUX.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Madame Petigny : Connait-on les retombées économiques sur Songeons ?
Monsieur Verbeke : Des jetons sont à disposition dans les commerces de Songeons.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 75 voix pour, 2 voix contre (CAUX E, FOUCARD G), 1 abstention (LECUIR G) et 1 voix non exprimée

APPROUVE :

- le projet d'extension de l'aire de camping-cars de Songeons.

VALIDE :

- le plan de financement.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la DETR,
- Madame la Présidente à consulter les entreprises de travaux, et à signer le devis avec le prestataire qui sera jugé le mieux-disant,
- Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT L'ETUDE DE DEFINITION D'UN PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT SUR LE DOMAINE D'HETOMESNIL.

***Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 60 voix pour, 11 voix contre (LECUIR G, CAUX E, HUCLEUX J, CAYRE M, RONSEAU B, DORNOY D, DELANDE B, BOURGUIGNON C, SOLEWYN A, FERRY V, LEGUAY A) 7 abstentions(DEFRANCE G, FOUCARD G, ORTEGAT C, VAN OVERBEKE S, MOITTIE O, BOULLET D, SYS P) et 1 voix non exprimée.

VALIDE :

- le plan de financement.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à solliciter des subventions pour la réalisation de cette étude, et notamment auprès de l'Europe dans le cadre des fonds LEADER,
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES TOURISTIQUES ET SPORTIVES SUR LE THERAIN : CREATION D'UN EMBARQUEMENT POUR CANOES A SONGEONS.

***Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 70 voix pour, 5 voix contre (LECUIR G, DEFRANCE G, CAUX E, PAUCHET P, DELANDE B) 3 abstentions (GOURLAIN M.L, FOUCARD G, BELIARD A) et 1 voix non exprimée.

APPROUVE :

- Le projet de création d'un embarquement pour canoë à Songeons et la navigation sur le Thérain,

VALIDE :

- le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à solliciter des subventions pour la réalisation de cette étude, et notamment auprès du Département de l'Oise ou de la Région,
- Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU CRTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR FORMERIE.

Monsieur Bous présente ce point.
Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 75 voix pour, 2 voix contre (DEFRANCE G, PARIS J) 1 abstentions (DORMOY D) et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à demander une subvention complémentaire dans le cadre du CRTE auprès du DSIL au taux le plus élevé possible, soit 763 770 €;
- Madame la Présidente de la CCPV à signer tous les documents indispensables à cette demande.

CREATION EMPLOI PERMANENT : ATTACHE TERRITORIAL

Madame Cuvelier présente ce point.

Mme la Présidente rappelle aux membres présents que l'emploi de directeur-riche général-e des services est vacant depuis le 1^{er} décembre. La procédure de recrutement suite à la déclaration de vacance de l'emploi fonctionnel a abouti au choix d'un-e candidat-e titulaire du grade d'attaché-e.

Afin de permettre la mutation de cet agent avant son détachement simultané sur l'emploi fonctionnel de DGS, il convient de créer l'emploi correspondant à son grade.

Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 76 voix pour, 1 voix contre (PAUCHET P) et 2 voix non exprimées

AUTORISE :

- Madame la Présidente à créer, à compter du 1^{er} février 2022, un emploi permanent* d'attaché-e territorial-e à temps complet.

** La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre(s) d'emplois concerné(s). En cas de recherche infructueuse de candidat-e-s statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un-e agent-e contractuel-le de droit public dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 (quelle que soit la catégorie hiérarchique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun-e fonctionnaire n'ait pu être recruté-e dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984). L'agent-e ainsi recruté-e est engagé-e par contrat(s) à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de la durée maximale de six ans, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*

CREATION POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE/SERVICES DECHETTERIES

Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 76 voix pour, 1 voix contre (CAUX E) et 2 voix non exprimées

AUTORISE :

- La Présidente à créer, à compter du 1^{er} avril 2022, un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois d'adjoint technique territorial.
- La Présidente à recruter un-e agent-e contractuel-le dans le grade d'adjoint technique – relevant de la catégorie hiérarchique C - pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités pour une période de 6 mois maximum.
- La limitation de la rémunération à l'indice terminal du grade de référence.

- La Présidente à inscrire des crédits correspondants au budget.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.

*Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 79 votants : soit 75 voix pour, 1 abstention (CARON M) et 3 voix non exprimées

PREND ACTE :

- De la présentation du rapport sur la protection sociale complémentaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de tour de table.

**L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00.**